

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 56 -2023

Adoption du projet d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley et sollicitation d'un crédit d'ouvrage de CHF CHF 2'833'600.- TTC (hors subventions) destiné à la construction du tronçon 1 de l'avenue de Malley

La séance de commission a lieu le mardi 9 janvier 2024 à 19h00 à la Fabrique de Malley.
Les commissaires : Mmes Muriel Rossel, Sandra Martinelli, Stéphanie Negri Capt, Roxane Gubler, MM. Pierre Borloz, Mehmet Korkmaz, Basile Zufferey, Roland Delapierre, Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteur.

Une présentation nous est faite par M. Robin Fontaine. Lors de la présentation les représentant·e-s de Prilly et Renens siègent ensemble. Pour la décision proprement dite, nous siégerons séparément

Une maquette nous attend, l'idéal serait de se rendre sur place. La Municipalité de Prilly est représentée par Madame Rebecca Joly, celle de Renens par Madame Tinetta Maystre, Municipale et M. Jean-François Clément, Syndic. Le préavis traite du tronçon 1 de l'Avenue de Malley qui est entièrement à construire et qui partira de l'Avenue du Chablais, suivra en parallèle les voies des CFF et qui se terminera à la déchetterie. Des routes existantes seront utilisées

Les camions : Les camions ne pourront utiliser que le premier tronçon de la nouvelle avenue. Un accès pour "convoi exceptionnel" est prévu afin de pouvoir intervenir sur le transformateur.

Les voitures : Les voitures seront en site "résidentiel" soit en zones 20 ou 30 km/h. Elles partageront l'espace avec la mobilité douce des vélos.

Les vélos : La circulation des vélos se fera en site partagé avec les voitures. Une demande spéciale a été faite par Provélo afin que le marquage au sol soit fait pour la voie vélo à contresens.

Une voie "verte" verra le jour pour continuer celle de Lausanne

Les piéton·ne·s ne sont pas oublié·e·s, plusieurs zones dédiées sont prévues et un trottoir de trois mètres longera le côté nord du tronçon 1 de l'Avenue de Malley. Le trottoir sud sera finalisé lors de la construction du quartier « Malley Gazomètre ». L'éclairage sera le même sur les deux communes mais les deux Services communaux électriques travailleront sur le projet. L'éclairage public sera uniformisé. La pollution lumineuse sera évitée essentiellement sur les places réservées aux piéton·ne·s. La plantation de nombreux arbres le long de l'avenue sera possible grâce à un système de récupération de l'eau de chaussée par le système "fosse de Stockholm". La gestion de l'eau est en séparatif. Les bordures seront en biais, en prévision des convois spéciaux. Renens fera la banque et Prilly remboursera. Les travaux commenceront début octobre 2024 et se termineront début octobre 2025.

La Commission de Renens siège séparément, le mardi 9 janvier 2024 à 19h00 à la Fabrique de Malley, rue de Lausanne 35 :

Vu que nous avons déjà reçu beaucoup d'informations lors de la présentation, la discussion se résume à des questions complémentaires :

Un commissaire trouve qu'un dépassement de 10% prévu c'est un peu juste.

Une commissaire demande qu'il y ait plus d'arbres mellifères et que l'on rajoute des fruitiers. Réponse : nous allons voir de quoi nous disposons.

Un commissaire demande s'il est possible que les lampadaires s'allument lorsque l'on passe devant. Réponse : ce sera possible sur les placettes piétonnes mais pas le long de l'Avenue.

Un commissaire trouve que la lumière LED est très froide. Réponse : cela va en s'améliorant, des progrès ont été faits.

Une demande est faite pour que l'éclairage public éclaire la route plutôt que les façades (comme au 24 Janvier). Réponse : nous ferons attention.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

CONCLUSIONS :**LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS**

Vu le préavis intercommunal N° 56-2023 de la Municipalité du 4 décembre 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet routier d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley.

ALLOUE à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 2'833'600.- TTC** destiné à la construction

du tronçon 1 de l'avenue de Malley, avant déduction des participations estimées des tiers et des propriétaires fonciers, de la rémunération estimée sur la maîtrise d'ouvrage, de la subvention fédérale PALM estimée pour un montant de CHF 1'773'800.- TTC, ainsi que la participation estimée de la Ville de Prilly pour un montant de CHF 529'900.- TTC, soit un montant net à charge de la Ville de Renens estimé à

CHF 529'900.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif N° 3820.5422.5010 - Projet routier d'aménagement du tronçon 1 – Av. Malley.

Cette dépense sera amortie en 40 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} janvier 2024) sur la comptabilité des communes.

-

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 décembre 2023.

Renens, le 22 janvier 2024

Verena Berseth

Conseillère communale Fourmi rouge

Présidente-rapporteuse

Les commissaires :

Muriel Rossel

Pierre Borloz

Sandra Martinelli

Stéphanie Negri Capt

Mehmet Korkmaz

Roxane Gubler

Basile Zufferey

Roland Delapierre

Verena Berseth, Présidente-rapporteur